



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 4 JUIN 2024

COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER

### PROCES VERBAL

**HAUTE-SAVOIE**  
**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine BIRSAL Adjoints, Jean-Pierre SOCQUET, Céline GACHET, Catherine CABROL, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Jérémie MARIN, Marie-Laure GAIDDON.

**EXCUSES** : Madame Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Messieurs Bertrand MARIN-LAMELLET (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SOCQUET), Gaspard CHATELLARD (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE).

**ABSENTE** : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Jean-Pierre SOCQUET a été élu secrétaire de séance.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des séances des 26 mars et 8 avril, le Conseil Municipal :

1. **APPROUVE** le projet de transfert de gestion du domaine skiable de la Princesse à la Commune de Saint-Gervais, et ce, afin de permettre à ce service public de fonctionner à compter de la saison 2025-2026. Monsieur le Maire remercie la Commune de Saint-Gervais d'avoir renouvelé de gré à gré le contrat avec l'exploitant actuel pour la saison 2024-2025 qui permet d'assurer la continuité des remontées ;
2. **APPROUVE** les tarifs applicables pour la saison 2024-2025 sur le domaine skiable de la Princesse ;
3. **ADOPTE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2023 ;
4. **APPROUVE** les subventions tarifaires à verser à la commune de Megève pour les services petite enfance et jeunesse ;
5. **ACCEPTE** un pré-engagement de la deuxième Convention Territoriale Globale signée avec la CAF et la CCPMB ;
6. **ACCEPTE** de louer au GAEC les Montagnards les parcelles de terre agricole communales A316 et A318 au lieu dit « Le Plan » ;
7. **SE PRONONCE** favorablement pour le transfert dans le patrimoine communal des parcelles cadastrées en section A 819, 898 et 1126 ayant appartenu à des sections de communes n'existant plus, et **SOLLICITE** Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie afin qu'il ordonne ce transfert ;

8. **APPROUVE** la nouvelle convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire, incluant notamment les actes relatifs aux demandes d'autorisations d'urbanisme ;
9. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de tréfonds avec l'Atelier 2B, pour installer une paroi clouée sous la route d'Ormaret, au droit de la parcelle A 3901 ;
10. **PREND** connaissance des informations suivantes :
- De la décision du 28 mars 2024 confiant la défense de la commune au cabinet Adaltys, suite aux procès-verbaux dressés par la DDT concernant les aménagements de pistes à Combafort ;
  - Des jugements rendus par le Tribunal Administratif de Grenoble le 31 mai 2024, rendant irrecevables les recours de la société AROWI contre les permis de construire n° 740992023A0017 et 18 du 21 septembre 2023 ;
  - Des élections européennes qui auront lieu dimanche 9 juin 2024 et des tours de rôle des élus ;
  - d'une discussion avec l'école de ski qui dispose de ses locaux à la Princesse et qui s'inquiète de la continuité de ses activités suite au transfert de gestion des remontées mécaniques à la Commune de Saint-Gervais ;
  - Des liens qui permettent de consulter les rapports 2023 de la CCPMB ;
  - Des remerciements pour l'octroi de subventions ;
  - De l'Etat-Civil à la date du 4 juin 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Le Maire,



Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,



Jean-Pierre SOCQUET.